

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 OCTOBRE

INFORMATIONS

M. Etienne a été nommé vice-président de la Chambre par 168 voix contre 141 à M. Viger.

Suivant le *Courrier du Soir*, M. Loubet a dû prononcer sa sentence dès hier afin de faire reprendre le travail aujourd'hui lundi.

LES ÉVÊCHÉS VACANTS

On lit dans le *Figaro* :

« Il y a en ce moment, entre le ministère des cultes et la Nonciature une crise assez aiguë qui vraisemblablement retardera longtemps encore les nominations épiscopales.

« Le gouvernement français a soumis depuis plusieurs mois à S. Exc. M^r Ferrata la liste des évêques qu'il propose à l'acceptation pontificale, aux termes du Concordat, et depuis plusieurs mois, le nonce n'a donné aucune réponse au gouvernement français.

« Le Saint-Père a-t-il désapprouvé la composition de cette liste officielle? Les candidats présentés ont-ils été jugés insuffisants ou ne méritant pas les honneurs que le ministère leur réserve, car le ministère se place surtout sur le terrain des opinions politiques dans le choix des évêques?

« Toutes les conjectures sont possibles, car il n'a été donné aucune explication ni aucune raison.

« Le nonce a longuement réfléchi, il est allé ensuite passer un mois à Rome pour consulter le Souverain-Pontife, puis il est rentré rue de Varennes, et depuis son retour comme avant son départ, sans opposer aucune objection à la liste qui lui était communiquée, il n'a rien répondu et s'est borné à observer, après comme avant, le mutisme le plus complet.

« Son silence, qui émut la direction des cultes, est sans aucun doute une leçon, la seule que l'on puisse donner en ces matières délicates. Mais comment se terminera cet incident? nul ne le sait. »

LES INDEMNITÉS MUNICIPALES

M. le député A. Després vient de déposer la proposition suivante :

« Messieurs, pour faciliter l'accès des fonctions municipales aux citoyens sans fortune et ne vivant que de leur salaire, il est nécessaire de trouver un moyen qui satisfasse à la fois les droits du suffrage universel et la justice.

« On ne conçoit pas, en effet, que le besoin de gagner sa vie soit un obstacle à l'exercice des fonctions publiques.

« Si un travailleur est capable d'exercer des fonctions, il est juste qu'il n'en soit pas empêché.

« C'est dans ce but que je présente la proposition de loi suivante :

« Article premier. — Les communes sont autorisées à voter au maire une indemnité de 2,500 fr. pour les communes de 2,000 habitants et au-dessus.

« Une indemnité de 5,000 fr. pour les communes de 26 à 100,000 habitants; de 10,000

francs pour les communes de plus de 100,000 habitants.

» Article deuxième. — Les sommes votées, qui ne seront pas employées, seront versées au bureau de bienfaisance. »

M. ETIENNE ACCUSÉ DE CONCUSSION

Nous lisons dans la *Libre Parole* :

« Grâce aux nombreuses sympathies qu'il a su s'acquérir au sein de la majorité, on annonce comme certaine l'élection d'Etienne à la vice-présidence de la Chambre.

« Pour la troisième fois, j'accuse le sous-secrétaire d'Etat des colonies Etienne d'avoir été un voleur et d'être, par ses concussions, le principal auteur de nos désastres au Tonkin.

« Je l'invite à me meoer en cour d'assises. Ce que j'y dirai pourra peut-être empêcher le drapeau français de s'abattre dans le sang à la frontière chinoise, et désigner à la vengeance populaire le Judas qui a livré ses frères à la torture pour un peu d'or anglais.

» MORÈS. »

M. Etienne a été sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Il est encore député. Il ne peut rester sous le coup de l'accusation portée contre lui par le marquis de Morès, qui, d'ailleurs, demande lui-même que la lumière soit faite devant la cour d'assises. Un homme public attaqué ainsi doit se justifier devant le pays. Ce n'est pas le cas d'user du procédé qu'on appelle « le silence du dédain ».

LA DÉCORATION DU PRÉSIDENT

Quelques journaux républicains avaient mis récemment en avant l'idée d'un costume spécial que revêtirait, dans les cérémonies officielles, M. le Président de la République. L'idée eut fort peu de succès, sinon qu'elle fournit prétexte à nombre de plaisanteries. Faut-il rapprocher de ces projets, qui ne seraient pas complètement abandonnés, la singulière anecdote que raconte le *XIX^e Siècle*? D'après ce journal, le jour où le général Faïdherbe voulut remettre le collier de l'ordre à M. Carnot, porté à la présidence de la République, et qui, par conséquent, devenait grand-maître, on fit rechercher discrètement à l'Élysée, par le colonel Brugère, le fameux insigne. Impossible de le trouver.

Le général Faïdherbe se rendit en personne chez M. Grévy et le pria de vouloir bien lui remettre le collier en question.

M. Grévy n'entendit pas de cette oreille et prétendit qu'on le lui avait donné et que, par conséquent, c'était bel et bien sa propriété. Le général Faïdherbe insista, sans succès d'ailleurs, et se retira sans emporter le collier.

Comment faire? M. Carnot attendait. Le conseil de l'ordre dépêcha à M. Grévy un de ses amis intimes qui réussit à le convaincre. Non sans serrement de cœur, M. Grévy rendit le collier.

Cet insigne est à l'Élysée et jamais M. Carnot ne l'a porté, du moins en public. Ce collier, fait-on remarquer, ne doit bien aller qu'avec un uniforme et on ne voit pas bien M. Carnot enguirlandant son habit noir de cet insigne. Cependant, ajoute le rédacteur du *XIX^e Siècle*,

M. Carnot « semble être revenu sur son premier sentiment, puisque l'on en parle à la chancellerie. »

LE RÉGIME DE LA SUSPICION.

Il a paru dans la *République française* une petite note assez étrange. On y proteste contre certaines rumeurs qui présentaient M. Méline comme visant à la présidence de la République. Rien n'est plus inexact, suivant la *République française*. Nous n'avons aucun motif de mettre en doute cette dernière affirmation. L'affaire nous paraît d'ailleurs de bien médiocre importance si on n'y saisissait sur le vif un des caractères du régime actuel. Dès qu'un homme appartenant au parti républicain se trouve amené par les circonstances à jouer un rôle un peu marquant, il est immédiatement en butte aux soupçons et il ne paraît venir à l'esprit d'aucun de ses coreligionnaires politiques qu'il puisse agir dans un but désintéressé.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission des Caisses d'épargne de la Chambre des députés a décidé que l'intérêt des caisses d'épargne ordinaires servi par la Caisse des dépôts et consignations sera désormais déterminé en tenant compte du revenu des valeurs en portefeuille du fonds déposé à la Caisse des dépôts et du compte courant.

Les variations de ce taux seront servies par fraction indivisibles de 25 centimes.

Pour l'exercice 1893, cet intérêt est fixé à 3 fr. 50. Pour les années suivantes, il le sera, s'il y a lieu, par décret du Président de la République rendu avant le 4^e novembre sur la proposition des ministres du commerce et des finances, le Conseil de surveillance de la Caisse des dépôts entendu.

L'AFFAIRE QUIQUEREZ

Le *Soleil* dit que l'enquête judiciaire au sujet de la mort du lieutenant Quiquerez va se poursuivre au Sénégal, où M. de Segonzac devra comparaître devant un Conseil de guerre, à Saint-Louis.

D'autre part, le *Matin* croit savoir que la comparution de M. de Segonzac devant le Conseil de guerre du 6^e corps est décidée.

M. Etienne, interviewé par l'*Événement*, déclare qu'il ne doute pas de l'innocence de M. de Segonzac, mais il estime qu'une enquête faite près des nègres ne saurait être concluante ni dans un sens ni dans l'autre.

MENSONGES ITALIENS

MM. Jules Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire adressent à l'*Agence Havas* une lettre démentant absolument l'assertion de divers journaux italiens. Ces journaux prétendent qu'au moment de l'occupation de la Tunisie l'ambassadeur d'Italie aurait reçu l'assurance formelle que la France ne s'emparerait pas de la Régence et qu'aussitôt après la rectification de la frontière du côté de l'Algérie, l'occupation militaire cesserait, y compris celle de Bizerte.

ALBERT MILLAUD

Un des principaux collaborateurs du *Figaro* est mort samedi matin d'une façon presque

foudroyante. Se sentant malade dans le courant de la journée de vendredi, il se mit au lit. En peu de temps le mal fit de rapides progrès: une congestion pulmonaire se déclarait et enlevait bientôt le spirituel écrivain avant même que tous ses nombreux amis fussent prévenus de sa maladie.

Nos lecteurs ont connu quelques-unes des étincelantes fantaisies que l'imagination féconde et sans cesse en éveil de Millaud produisait presque chaque jour dans le *Figaro*. Pas un journal ne pouvait manquer de reproduire parfois ces lignes spirituelles qui étaient souvent mordantes, mais jamais méchantes, comme le dit Francis Magnard dans un article d'adieu très touchant.

Albert Millaud n'avait que 48 ans: il laisse un fils et sa vieille mère qu'il adorait.

AU DAHOMEY

Sur le Dahomey, nous avons deux dépêches du *Temps* et de *Dalziel*. Le ministre n'en communique pas; mais il donne au *Temps* une note officielle pour rassurer et qui se termine par ces mots: « La situation est sérieuse, il ne faut pas se le dissimuler. »

Dépêche du *Temps*, de Porto-Novo :

« Porto-Novo, 20 octobre, 3 h. 45.

« La colonne expéditionnaire, après avoir livré de nombreux combats entre Oubomédi et Akpa, dans les journées des 12, 13, 14 et 15, s'est établie dans un camp fortifié, à 2 kilomètres de Kotopa. Le reste de l'armée dahoméenne, six mille hommes environ, campe derrière le Koto, petite rivière coulant de l'est à l'ouest, à un kilomètre de Kotopa.

« Depuis le 16, il ne s'est produit aucune attaque. Le colonel a pu évacuer tous les blessés et les malades, et continuer son ravitaillement. Il attend, dans de très bonnes positions, les renforts arrivant des différents points de la colonne. On espère que la ville d'Abomey, située à 15 kilomètres environ du camp français, sera occupée prochainement.

« Nous avons perdu, dans les derniers combats, le capitaine Marmet, officier d'ordonnance du colonel Dodds, et 15 hommes. Nous avons 85 blessés, dont les commandants Stefani et Villiers, les capitaines Battréau et Fonsagrives, les lieutenants Cornetto, Passaga, Kieffer, d'Urbal, Grandmontagne et Gelas. Ce dernier est mort des suites de ses blessures. »

Il résulte de cette dépêche, contrairement à la note du ministère, que le colonel a besoin de renforts et qu'il s'est fortifié en attendant.

D'après la seconde, on a envoyé toute la garnison de Kotonou en débarquant les marins pour garder, et que cette garnison est envoyée pour assurer les derrières de la colonne et permettre la liberté de ses mouvements; donc ces derrières peuvent être compromis, et la liberté des mouvements en arrière n'est pas complète. Ceci dément la note ministérielle disant que Behanzin a concentré toutes ses forces autour de lui et qu'il n'y a plus rien à craindre ailleurs. Quant au nombre de Dahoméens tués, si considérable, il n'est pas confirmé par ce fait qu'on a relevé seulement 40 fusils.

ESPAGNE. — Le jeune roi d'Espagne est entré en convalescence. On avoue aujourd'hui qu'il a eu la fièvre typhoïde, mais elle a été bénigne. La constitution délicate du roi exige néanmoins encore de grands ménagements.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

Vendredi, à eu lieu, devant plus de cent mille personnes, l'inauguration des bâtiments de l'exposition de Chicago. La cérémonie, très émouvante, a pris les proportions d'un événement national. Les bâtiments ont été solennellement bénis par le cardinal Gibbons.

La bénédiction a été faite par le cardinal Gibbons, parce que Christophe Colomb a été donné et soutenu par l'Eglise catholique. C'est une attention dont il faut savoir gré aux Etats-Unis protestants.

A cause de la différence d'heure, il était tard à Paris quand la cérémonie a eu lieu; nous en avons eu néanmoins tous les détails, l'avant-dernière nuit, par une longue dépêche.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 23 octobre 1892.

Les vellétés de faiblesse qui se manifestaient au début de la semaine ont procuré au marché une élasticité nouvelle en créant un peu de découvert.

Le 3 0/0 est remonté à 99.40 et le 4 1/2 à 106.12.

La Rente Italienne est de nouveau revenue à 92.40, les demandes ayant absorbé promptement tout ce que Berlin a vendu. Les Chemins Méridionaux sont recherchés à 640, à cause de leur revenu qui se capitalise à plus de 5 0/0.

L'Extérieur toujours très discuté recule à 63 1/16.

L'action de la Banque de France est à 3,960. Le bilan de jeudi n'accuse aucune variation importante, mais on prévoit que la discussion du projet de renouvellement du privilège ne pourra avoir lieu pendant la session de fin d'année.

Le Crédit Foncier est très ferme à 4,120. Le conseil a autorisé dans sa dernière réunion pour 2,864,790 fr. de prêts nouveaux, dont 1,779,000 en prêts fonciers et 1,082,000 en prêts communaux.

La Banque de Paris varie de 670 à 680. Les plus-values acquises par les valeurs de son portefeuille sont d'autant plus sensibles que les prix avaient été ramenés plus bas dans l'inventaire du précédent exercice.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran qui entrent dans la composition de son portefeuille sont recherchées à 315 fr. Car outre leur revenu de 15 fr. et leur remboursement à 500 fr., le service de ces titres est assuré par un trafic que les statistiques évaluent à 100,000 tonnes par an, pour la seule ligne de Beyrouth à Damas.

La Société Générale est très soutenue par les demandes au comptant à 482 fr. Les bénéfices réalisés correspondent à un accroissement parallèle des comptes de dépôts et du portefeuille des effets de commerce qui sont en augmentation marquée d'un exercice à l'autre.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 781. A

la première, reprise d'affaires l'action de cette société dépassera le cours de 800 fr.

L'action des Chalets de commodité a des demandes très actives à 682.50. La situation telle qu'elle ressort du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires du 11 courant, est des plus satisfaisantes.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem se négocie à 400 fr. On prévoit des cours plus élevés, les autres titres similaires des lignes de l'Asie Mineure ayant tous atteint le pair.

L'obligation de la Cie Nationale d'Electricité se traite de 222 à 225 fr. ex-coupon de 7.50 qui sera prochainement regagné.

L'action Wharf de Kotonou s'échange à 565 et le Bon de délégation à 275 fr. L'utilité de cette entreprise n'est plus à démontrer; son avenir s'annonce dans les meilleures conditions.

Depuis l'acceptation de l'arbitrage par les deux parties et grâce à l'attitude conciliante de la Compagnie, les actions de la Mine de Carmaux ont gagné au cours actuel de 1,500 fr. environ 100 fr.

Les Chemins Economiques valent 432 fr. 50.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

La nouvelle gare de Saumur

Angers, le 22 octobre 1892.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

J'ai lu, avec la plus grande attention, le compte-rendu que vous avez fait de la réunion qui a eu lieu, mercredi, à la Mairie de Saumur, au sujet d'une protestation contre la mauvaise installation de la nouvelle gare d'Orléans.

M'étant beaucoup occupé de chemins de fer, surtout en Algérie, venant très souvent à Saumur pour mes affaires, je désire dire mon opinion sur cette question. Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.

Peut-être beaucoup de Saumurois et beaucoup des membres de toutes les administrations, de tous les corps constitués, de toutes les commissions et délégations que l'Administration municipale de Saumur vient de mettre — un peu tardivement — en mouvement, ignorent-ils que les travaux qui s'exécutent à la gare dite d'Orléans, doivent être payés entièrement par le ministère des Travaux publics.

Ordinairement, quand on dit que c'est l'Etat qui paie, on n'y regarde pas de si près.

Mais, dans l'espèce, il y a lieu de s'en préoccuper; voici pourquoi:

Ce qui a manqué, ce qui manque encore pour qu'un projet vaste — sinon grandiose — soit accepté, c'est le nerf de la guerre, c'est l'argent. La Compagnie d'Orléans, excellente commerçante, le sait fort bien et ne veut, et n'a voulu, autrefois, dépenser qu'un minimum. Elle manœuvre actuellement de façon à faire intervenir la Ville de Saumur dans la dépense

qu'occasionnerait un plan tout simplement raisonnable et convenable. Elle a déjà, du reste, entraîné l'Etat dans cette voie, comme vous allez voir.

M. Forge, qui a pris la parole dans la réunion, a mis le doigt sur la plaie, en montrant ce que cette Compagnie doit faire, peut faire et ne veut pas faire.

Si, par M. Vinsonneau, vous avez appris que d'après les rabais faits sur l'ensemble des devis, une somme importante est devenue disponible, il y a encore à glaner par ailleurs.

La Compagnie d'Orléans, qui a eu l'habileté de faire payer par l'Etat tous les travaux qu'elle entreprend en ce moment, semble oublier que quelques-uns de ces travaux: terrassement, pose de voies, etc., etc., ne sont point exécutés spécialement pour les besoins de la ligne de l'Etat, et ne profiteront qu'à elle seule.

Elle use donc largement pour ses actionnaires du crédit voté; n'est-il pas de toute justice qu'elle contribue pour une part sérieuse aux modifications que la ville de Saumur réclame très légitimement et très énergiquement? Aurait-elle dû même attendre, ayant en mains de l'argent qui ne lui coûte rien?

La réunion qui vient d'avoir lieu a eu comme résultat principal de déclarer l'urgence de courir au ministère réclamer l'arrêt immédiat des travaux.

Cependant les travaux marchent toujours.

Tous les membres présents ont réclamé la création d'une vaste avenue, bordée de larges trottoirs, pour les voyageurs; au lieu des deux voies actuelles, la construction d'un vaste Hall couvrant les quatre lignes ferrées, et ils ont donné un avis des plus favorables au projet de M. Coutard.

Il me semble que les travaux qui s'exécutent en ce moment, à la nouvelle gare, face Saint-Lambert, sont contraires à ce projet. Néanmoins on pourrait les laisser se terminer en demandant que le bâtiment annexe du projet de M. Coutard, à bâtir perpendiculairement à la vilaine gare actuelle, soit mis à la place occupée actuellement par une bicoque, terminée aujourd'hui, et qui sert au chauffage des bouillottes et à la lampisterie.

Tout serait alors pour le mieux: gare plus longue et une salle des Pas-Perdus aussi importante qu'on le voudra en lui donnant de la largeur.

Mais ne peut-on faire mieux encore?

Je viens d'adresser des critiques à la Compagnie d'Orléans: elles paraissent justifiées; je continue en disant qu'elle manque de prévoyance. Car enfin, le trafic de la gare de Saumur augmente chaque jour, et je pense que les quatre lignes qu'elle va posséder passant sous les quatre voûtes de l'ancien bâtiment principal, et pour l'obtention de deux des-

quelles on fait de si grands et si peu admirables travaux, seront avant peu insuffisantes.

Je n'aperçois nulle part une voie pour le service des marchandises ni aucune voie pour les manœuvres de gare et des machines dont le dépôt a été rejeté, il y a un an, du côté de Villebernier.

Déjà donc on étouffe!

Comment arriver un jour à posséder ces six voies; quels travaux, quelles dépenses nouvelles! Quels rêves de subventions!

Pourra-t-on y arriver en conservant les cailloux de maçonnerie qui soutiennent le grand et superbe bâtiment qui, dans l'alignement des ponts, domine encore la gare ridicule qu'on bâtit?

Je ne le pense pas.

La solution qui s'imposera avant peu, si elle n'est déjà urgente, d'abattre cette construction destinée au logement de M. le Chef de gare, est de remplacer toutes ces voûtes, toutes ces cailloux et toutes ces pierres par un pont métallique comme celui qu'on a dû — pour les mêmes motifs — construire à la gare d'Angers.

Hier, on parlait dans votre journal de conserver ce bâtiment.

Aujourd'hui il faut songer à sa démolition. Ainsi vont les choses, et varient les avis.

Ce bâtiment, puisque la Compagnie d'Orléans tient absolument à faire du neuf avec du vieux, descendrait des hauteurs où il trône encore, et deviendrait une salle de Pas-Perdus, placée au milieu des longs bâtiments de 114 mètres qu'on construit. Dans ce bâtiment serait le bureau des billets; vers la gauche on se rendrait vers les salles d'attente (côté départ); vers la droite on irait vers la salle des bagages (côté arrivée). M. Girard, secrétaire de la réunion, comprendra immédiatement cette idée, et son crayon habile aura vite dressé ce plan rationnel, le seul adopté dans toutes les nouvelles gares. Voyez Lille et Roubaix, où les délégués, nommés mercredi dernier, pourraient se rendre... Deux gares modèles. On y respire.

Pourquoi, malheureusement, tous ces projets et contre-projets qui représentent quelques cent mille francs gaspillés?

La Compagnie d'Orléans, contrairement à ce que font les autres Compagnies, n'aime guère à consulter le public et les municipalités sur la valeur et l'opportunité de ses plans et de ses projets.

C'est au moins ce que nous fait pressentir M. Vinsonneau, qui a fait remarquer que le plan complet de la gare nouvelle ne lui avait été soumis que la veille du jour de la réunion à la Mairie.

On nous affirme cependant que l'ancienne municipalité avait été mise au courant de ces plans superbes, qu'ils avaient été acceptés et contresignés.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Ces paroles, tout insignifiantes qu'elles étaient, furent cependant un baume pour la vanité blessée de mademoiselle Loubert. Les avances d'une duchesse la consolèrent des singuliers aveux de Léonce, pendant leur tête-à-tête, et des allusions qu'il venait de faire à l'influence que Suzanne avait eue sur son cœur et sur son esprit; aussi elle se hâta de dire:

— J'irai moi-même prévenir madame d'Étoges, puisqu'elle est si bien disposée en ma faveur. Léonce, pourquoi ne m'avez-vous pas averti de ce désir obligeant?

— Parce que je ne le connaissais pas, ma chère cousine. Je pensais d'ailleurs que vous feriez tout naturellement la connaissance de madame d'Étoges quand ma mère serait arrivée, ou plus tard quand nous serions...

Léonce n'acheva pas sa phrase, mais l'embarras qui se peignit sur son visage la rendit

très compréhensible pour tout le monde, à commencer par Suzanne, qui s'approcha d'Éléonore et lui dit avec une grâce pleine de sensibilité, mais de manière à n'être entendue que d'elle:

— Si je ne me suis pas trompée, votre cousin allait nous apprendre une bien bonne nouvelle. Je n'osais pas vous interroger à ce sujet; dites-moi donc que j'avais tort, j'en serai bien heureuse.

— Effectivement, mon mariage est décidé et se fera même très prochainement, répondit Éléonore avec un calme glacial. Il ne tient donc qu'à vous de vous en réjouir.

— Et c'est ce que je fais du fond de l'âme, répartit Suzanne avec chaleur. Oh! comme vous devez être heureuse! Il est si digne de vous maintenant!

Éléonore arrêta sur mademoiselle d'Estouville un de ces regards qui semblent dire: « Pour qui me prenez-vous de me parler ainsi? » Mais quand elle vit que Suzanne l'accueillait en souriant, elle eut honte de sa pensée, et une rougeur ardente couvrit son visage.

— Si j'ai été indiscrette, pardonnez-le moi, ma chère Éléonore, dit tendrement Suzanne

qui se méprenait sur la cause de l'embarras de mademoiselle Loubert; mais j'avais tant souffert de vos inquiétudes, que je me croyais un peu le droit de me réjouir de votre bonheur.

Le cœur d'Éléonore resta insensible à ce touchant appel; mais sa présence d'esprit lui vint en aide, et elle put faire une réponse à peu près convenable qui coubla de joie le cœur aimant et pur de Suzanne.

— Ainsi, vous viendrez nous voir à Enghien? dit-elle affectueusement.

— Je vous le promets.

— Et M. Léonce vous accompagnera?

— J'ai des raisons de croire qu'il le fera si vous le lui demandez.

— Chargez-vous-en, pour que ce soit plus sûr.

— Comment voulez-vous qu'il m'écrive? il me regarde déjà comme sa femme.

— Ma chère Suzanne, dit Claire, je serais disposée, comme vous, à m'oublier ici; mais madame Reinach me fait des signes que je dois comprendre, puis il est tard, et nous avons un trajet de trois lieues pour retourner chez nous. Vous le parcourrez bientôt, je l'espère, continua-t-elle en se retournant du côté

de mademoiselle Loubert et en adressant un gracieux regard à Léonce.

— J'ai à cet égard toutes les promesses que nous pouvons désirer! s'écria Suzanne; aussi je pars le cœur bien content de tout ce que j'ai vu et entendu ici.

Éléonore accompagna les trois habitants d'Enghien jusqu'à leur voiture, puis elle remonta en toute hâte au salon où Léonce l'attendait, le front caché et comprimé dans ses deux mains.

— Mon cousin, vous venez d'être bien heureux, n'est-il pas vrai? lui dit mademoiselle Loubert avec une ironie qu'il n'eut pas l'air de remarquer.

— Pourquoi n'en conviendrais-je pas, Éléonore? si, comme je le pense, vous faites allusion à la visite de mademoiselle d'Estouville, je dois avouer qu'elle m'a causé un véritable bonheur.

— Voilà qui est peu flatteur pour moi, à qui vous ne dites jamais de semblables choses.

— C'est tout simple, je vous vois tous les jours... Ensuite, reprit Léonce après un moment d'hésitation, j'ai pour la personne dont nous venons de parler une affection que je ne puis éprouver pour qui que ce soit au monde.

Peut-être, en cherchant bien, pourrait-on trouver encore les signataires qui ne sont pas morts. Nous pourrions, par bien des raisons, expliquer cette indifférence de l'ancienne municipalité qui n'a pas eu le temps de jeter un coup d'œil sur des projets dont les modifications pourraient bien aujourd'hui coûter quelques cent mille francs à ses héritiers, surtout si la Compagnie d'Orléans tient ferme et veut bénéficier d'une subvention de la Ville comme du cadeau royal que lui fait le ministère des Travaux publics.

La nouvelle municipalité a été élue le 1^{er} mai, et les projets de la nouvelle gare étaient déjà connus du public, tout au moins dans ses grandes lignes. Il nous semble que les nouveaux élus ne se sont pas occupés, bien fiévreusement, de cette question capitale. Démolir l'Institut Saint-Louis leur tenait sans doute plus au cœur que de se préoccuper de faire construire une gare pratique.

Admettons que la Compagnie d'Orléans ait négligé d'interroger nos nouveaux édiles : elle a oublié bien facilement que ses clients sont d'abord les négociants, les industriels et tous les habitants d'une ville dont les subventions sont aussi bonnes à prendre et à utiliser que celles du ministère des Travaux publics. Elle a commis une faute grave.

Je demeurais à Nantes quand la gare de l'Etat a été construite ; avant que la première pierre de cette magnifique gare soit posée, les plans avaient été exposés et tous les intéressés consultés. Si la Compagnie d'Orléans avait usé du même procédé, aussi délicat que naturel, elle n'eût pas commencé cette déplorable gare, objet de la critique justifiée de tous les voyageurs et du commerce local.

Cet oubli, peut être intentionnel et calculé, devait entraîner les manifestations d'aujourd'hui, et provoquer le mouvement présent et la subvention future.

Acceptons que cette négligence a empêché notre municipalité d'arriver au moment psychologique, et qu'elle s'est, pour cette cause unique, trouvée en retard comme les carabiniers d'Offenbach.

La réunion de mercredi n'avait-elle pas pour but de jeter de la poudre aux yeux des électeurs et de les étourdir ?

Quoi qu'il en soit, une faute a été commise par la municipalité actuelle, qui dès le 1^{er} mai devait agir.

On vient de lui donner tout pouvoir d'agir ; puisse-t-elle réussir auprès du ministre et faire suspendre les travaux.

Ensuite, les projets — et ils ne manquent pas — pourront être étudiés à tête reposée, pour faire mieux, pour faire grand, pour faire digne de la ville de Saumur.

Nos délégués sont-ils partis ? Nous attendons une dépêche annonçant qu'ils ont obtenu gain de cause.

Attendrons-nous sous l'orme ?

Louis SIXVOIS, constructeur.

L'Ecole de Saumur

L'effectif et la composition de notre Ecole de cavalerie sont généralement peu connus :

L'Ecole est actuellement placée sous le commandement du général Massiet, assisté d'un lieutenant-colonel, M. Tremau.

Trente-deux instructeurs de différents grades sont attachés à l'Ecole, qui compte, en outre : trois médecins, six maîtres d'escrime, six maréchaux, trente-six officiers et sous-officiers du cadre bleu, vingt-deux lieutenants d'artillerie, quarante-deux lieutenants de cavalerie, soixante-dix-sept sous-lieutenants officiers élèves (Saint-Cyriens) et quatre-vingt-deux élèves officiers (sous-officiers).

Le manège compte vingt officiers et sous-officiers et l'on trouve vingt-trois vétérinaires.

La remonte occupe cinq cent cinquante troupiers sous les ordres de quatre officiers.

L'atelier d'arçonnerie est compris dans ce chiffre.

Enfin, il y a cent trente-huit cavaliers de manège, cent vingt élèves télégraphistes et soixante élèves maréchaux.

Aux total, une population militaire de 1,249 hommes, non compris le personnel de la Sous-Intendance, de la Manutention militaire et les infirmiers.

CHAMBRE DES HUISSIERS

La Chambre de discipline des Huissiers de l'arrondissement de Saumur est ainsi composée pour l'année judiciaire 1892-1893 :

MM.

Marcombre, huissier à Saumur, *syndic*.

Riffault, huissier à Saumur, *trésorier*.

Mullon, huissier à Saumur, *secrétaire*.

Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, *rapporteur*.

Papin, huissier à Montreuil-Bellay, *membre*.

LES PREMIÈRES GELÉES

Il a gelé à glace pendant trois nuits de l'autre semaine, y compris l'avant-dernière.

Cette nuit, le temps est redevenu pluvieux.

L'apparition du froid, depuis huit jours, a été générale en France. La neige a tombé dans plusieurs départements.

L'année dernière, les premières manifestations de l'hiver s'étaient produites le 30 octobre, par la congélation des ruisseaux ; cette année, il est arrivé avec quelques journées d'avance. Mais il n'y a dans ce fait rien d'extraordinaire.

On a déjà vu, dans notre région, la neige au commencement d'octobre, il y a quelque vingt-cinq ans. Quoi qu'il en soit, ce froid a surpris fort désagréablement.

Aujourd'hui, depuis midi, le vent est remonté au nord-est.

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est M. Devineau, ténor léger de l'Opéra-Comique, qui chantera Wilhem Meister ce soir, dans *Mignon*. M. Guillon avait d'abord engagé, pour chanter le rôle, M. Anthelme Lange, mais celui-ci s'est trouvé indisposé au dernier moment. M. Guillon a traité immédiatement avec M. Devineau, ténor léger du théâtre national de l'Opéra-Comique.

RÉGOMPENSES ACCORDÉES A DES INSTITUTEURS

Des médailles et mentions honorables ont été décernées aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Médailles de bronze

M. Eugène Ménard, instituteur public à Vibiers.

M. Pierre Delage, instituteur public au Coudray-Macouard.

Mentions honorables

M. Athanase Quesson, instituteur public aux Verchers.

M^{lle} Caroline Nourry, institutrice publique à Martigné-Briand.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Les Sociétés industrielles et agricoles de Maine-et-Loire organisent à la Mairie d'Angers, pour le 30 octobre, une grande réunion dans laquelle sera discuté le traité franco-suisse.

Le Conseil général tiendra, le 29 octobre, une séance extraordinaire pour émettre un vœu contre ce même traité.

TERRIBLE ACCIDENT

Bateau coulé dans l'Anthon ; deux noyés

Dans l'après-midi de vendredi dernier, vers trois heures, M. Boisseau, de La Pyramide, était occupé, avec son neveu, un jeune homme de 17 ans, et M. Jarry, de Sorges, à charger du bois dans un bateau.

Quand le bateau fut rempli, ils levèrent l'ancre. Ils s'apprétaient à naviguer, quand, tout à coup, par un brusque mouvement, les trois individus furent précipités à l'eau. Le bateau pencha sur le côté et s'enfonça subitement dans la rivière.

M. Boisseau, son neveu et M. Jarry se débattaient pendant quelques instants et firent tous leurs efforts pour se maintenir sur l'eau.

Une femme qui lavait son linge à quelques pas du lieu de l'accident fut témoin de cette scène et alla aussitôt chercher du secours à la maison la plus proche, celle du garde, M. Tapis.

Ce dernier accourut en toute hâte, et apercevant à la surface de l'eau le neveu de M. Boisseau qui était retenu par ses vêtements à un fagot de bois, il prit son bateau et se dirigea vers le malheureux qui faisait des signes désespérés. Il le saisit, le hissa dans son embarcation et vint le déposer sur la berge. M.

le docteur Crosnier, que l'on avait prévenu de l'accident, arriva immédiatement et prodigua les premiers soins au jeune homme.

Quant à MM. Boisseau et Jarry, ils avaient complètement disparu. Ce ne fut qu'au bout de quelques instants de recherches qu'on put les retrouver et les retirer. Mais il était trop tard et malgré les soins empressés qui leur furent donnés, on ne put les rappeler à la vie.

Les gendarmes de la Pyramide que l'on était allé chercher, arrivèrent bientôt sur les lieux et firent transporter les deux cadavres à leur domicile, M. Boisseau à la Pyramide et M. Jarry à Sorges. Ce terrible accident a causé la plus pénible impression dans ces deux localités.

Nous adressons au garde, M. Tapis, toutes nos félicitations pour l'empressement et le sang-froid dont il a fait preuve en face de ce regrettable malheur. (Petit Courrier.)

TOURS. — *Nécrologie*. — M. Bécrot, chef de musique des pompiers, vient de mourir, emporté, à l'âge de 48 ans, par une maladie de foie dont il souffrait depuis quinze mois.

M. Bécrot était professeur de violon au Conservatoire ; depuis six années, il dirigeait la musique municipale où il s'était fait remarquer par ses grandes qualités de musicien.

M. Bécrot avait des relations très étendues à Tours, où il ne comptait que des amis.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 23 octobre. — Marguerite Georget, rue de Bordeaux.

Le 23. — Jeanne-Gilberte-Marie-Laurence Grolleau, rue Beaupaire ; — Jeanne-Sidonie Landeau, à l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

François Clée, serblantier, à Paris, et Marie-Anne Rieudonnant, brunisseuse, à Saumur.

Louis-Télesphore Martinache, perruquier, et Yvonne-Angéline Dolbeau, sans profession, tous deux à Saumur.

Eugène-Michel Guillemet, domestique, à Saumur, et Joséphine-Célestine Garreau, domestique, à Saumur, de fait et de droit à Saint-Just-sur-Dive.

MARIAGES

Le 22 octobre. — Georges-Charles-Ernest Tessier, serrurier, a épousé Angélique Fresneau, chapeletière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 23 octobre. — Emma-Louise-Ernestine Avril, 19 mois, route de Varrains.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2

Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLOU

LUNDI 24 Octobre 1892

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Carré et Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

DISTRIBUTION. — Wilhem, M. Devineau ; Laërte, M. Jahn ; Lothario, M. Seurin ; Jarno, M. Milard ; Mignon, Mme Vallier ; Philine, Mme Desgoria ; Frédéric, Mme A. Peltier.

Au 1^{er} acte, *Pas des Bohémiennes*, dansé par le corps de ballet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bongie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Que ne l'épousez-vous, puisqu'il en est ainsi, repartit ironiquement Éléonore ? Vous êtes bien sûr qu'elle ne vous fera pas de conditions comme moi.

— D'abord, je ne suis pas libre, ma cousine ; vous le savez mieux qu'un autre.

— S'il ne tient qu'à cela, je vous rends votre parole.

— Ce n'est pas seulement à vous que je l'ai donnée... D'ailleurs mademoiselle d'Estouville est trop pauvre.

— Ainsi, c'est uniquement pour ma fortune que vous m'épousez ?

— Non, Éléonore, reprit tristement Léonce. Plût à Dieu que je n'eusse qu'un semblable motif !

— Vous ne parlez que par énigmes aujourd'hui ; il me semble cependant qu'il serait temps de vous expliquer clairement... J'ai le droit de l'exiger.

— Je l'avais oublié, pardon ! Eh bien ! quand je vous ai dit que mademoiselle Suzanne était trop pauvre pour que je songeasse à demander sa main, j'ai voulu dire qu'elle était trop noble et trop fière pour consentir à épouser un homme qui n'aurait que de la fortune à lui offrir. Mais quand vous dites, Éléonore,

que c'est pour votre argent que je veux m'unir à vous, et que je vous répons : Plût à Dieu que je n'eusse qu'un semblable motif, je veux vous faire entendre que j'en ai un bien plus impérieux ; seulement j'aurais voulu ne vous le faire connaître qu'après notre mariage.

— Je ne subirai jamais une semblable humiliation.

— Vous me l'avez déjà dit, et je l'ai compris. Apprenez donc, ma cousine, que votre père est ruiné.

— C'est impossible, répondit Éléonore en pâlisant, malgré son doute qui était sincère.

— J'ignore si cela est impossible, mais je sais que cela est.

— Eh bien ! quand mon père serait ruiné, moi je ne le suis pas. Ma mère m'a laissé deux millions ; il n'y a pas de puissance humaine qui ait le droit de m'enlever cette fortune.

— Je le sais, Éléonore ; mais il y a un sentiment divin qui doit vous inspirer le besoin d'en faire le sacrifice, c'est le désir de sauver l'honneur de votre père.

— Expliquez-vous, mon cousin, dit froidement Éléonore.

— Votre père, dans l'espoir d'augmenter

votre fortune en même temps que la sienne, a engagé tout à la fois vos capitaux et les siens... Eh bien ! en réunissant tout, il ne parviendrait encore que bien difficilement à faire face à ses affaires, si je n'étais pas là, ma cousine, pour l'aider à sortir sans tache de l'épreuve terrible à laquelle la Providence le soumet, ainsi que vous, Éléonore, ajouta Léonce. d'un ton de reproche tout à la fois triste et doux. Comprenez-vous maintenant pourquoi je ne me regardais pas comme libre, alors même que vous me rendriez ma parole, et croyez-vous encore que c'est pour votre fortune que je veux vous épouser ?

— Je vois, mon cousin, que vous poussez la générosité jusqu'à ses dernières limites, et j'en suis bien reconnaissante... J'accepte donc votre sacrifice, continua-t-elle en lui tendant la main avec plus de grâce que d'abandon ; seulement, je tâcherai qu'il soit moins grand que vous ne voulez le faire.

(A suivre.)

M. VERCELLETTO, *Cimentier*, 34, rue de Poitiers, tient à informer le public que la canalisation en ciment du Jardin des Plantes, tant critiquée ces jours derniers, n'est pas son œuvre.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle la solidité et la bonne exécution de ses travaux.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A Céder de suite

UN TRÈS-BON

CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé,

Situé dans un des principaux quartiers de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRAC, notaire.

AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES

Tenu par M^{me} ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 28 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,

Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.

Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Maison à Louer

AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,

33, rue de Bordeaux.

S'y adresser.

A LOUER

MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie, 24.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacler (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — En bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Grande Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

Vendre bon

AVANT TOUT

IMBERT Fils

Joindre la qualité AU Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.

Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.

Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Épicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | **TELEPHONE** | **DÉPENDANCES**
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Épicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison **ANDRIEU** met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité

le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Épicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

C^{ie} Coloniale



CHOCOLATS



QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES LES VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

REMARQUE. — Les Cacaos en poudre, ainsi que tous les autres du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive. Les Chocolats seuls, contenant un élément complet, leur permettent d'être préférés.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure